

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
28 FEV. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT

Numéro SIRET : 20001712700024

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CLERMONT L HERAULT

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : SYDEL

ANNEE 2019

Code INSEE 34239	SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT SYDEL	BP 2019
---------------------	--	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	80 477
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	99,68	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	2,02	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	97,98	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 264 228,00	1 264 228,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 264 228,00	1 264 228,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	17 980,12	17 980,12
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	17 980,12	17 980,12
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 282 208,12	1 282 208,12

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	68 249,05	0,00	17 980,12		17 980,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement	68 249,05	0,00	17 980,12		17 980,12
			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	68 249,05	0,00	17 980,12		17 980,12
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00		0,00
	TOTAL	68 249,05	0,00	17 980,12		17 980,12

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 17 980,12

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	10 260,00		10 260,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	10 260,00		10 260,00
			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	25 000,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières	25 000,00	0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	25 000,00	0,00	10 260,00		10 260,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	16 251,60		7 720,12		7 720,12
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	16 251,60		7 720,12		7 720,12
	TOTAL	41 251,60	0,00	17 980,12		17 980,12

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 17 980,12

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	7 720,12
--	-----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Sauf le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	25 600,00		25 600,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 238 628,00		1 238 628,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 264 228,00	0,00	1 264 228,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 264 228,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	10 260,00	0,00	10 260,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		7 720,12	7 720,12
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	10 260,00	7 720,12	17 980,12

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

17 980,12

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	386 431,88		386 431,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	813 574,00		813 574,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 502,00		52 502,00
66	Charges financières	4 000,00	0,00	4 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	7 720,12	7 720,12
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 256 507,88	7 720,12	1 264 228,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 264 228,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	17 980,12	0,00	17 980,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	17 980,12	0,00	17 980,12

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

17 980,12

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	423 109,20	386 431,88	
60221	Combustibles et carburants	2 500,00	0,00	
60611	Eau et assainissement	400,00	1 100,00	
60612	Énergie - Électricité	14 300,00	19 000,00	
60621	Combustibles		480,00	
60622	Carburants	1 840,40	2 000,00	
60623	Alimentation	3 100,00	3 647,88	
60631	Fournitures d'entretien	1 575,00	1 720,00	
60632	Fournitures de petit équipement	5 393,00	3 600,00	
6064	Fournitures administratives	4 901,00	4 500,00	
6068	Autres matières et fournitures		0,00	
611	Contrats de prestations de services	62 900,00	15 400,00	
6132	Locations immobilières	63 550,00	84 000,00	
6135	Locations mobilières	15 940,00	18 450,00	
61551	Matériel roulant		0,00	
6156	Maintenance	7 100,00	8 600,00	
6161	Assurance multirisques	6 402,00	6 100,00	
617	Études et recherches	20 000,00	30 000,00	
6182	Documentation générale et technique	6 493,00	6 713,00	
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	6 550,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	1 400,00	2 350,00	
6188	Autres frais divers		0,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 023,00	573,00	
6226	Honoraires	21 200,00	10 000,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	0,00	
6228	Divers	28 900,00	45 500,00	
6231	Annonces et insertions		300,00	
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	300,00	
6233	Foires et expositions	1 590,00	2 100,00	
6236	Catalogues et imprimés	3 900,00	200,00	
6237	Publications	21 700,00	20 180,00	
6238	Divers	32 891,00	17 998,00	
6241	Transports de biens	622,00	0,00	
6248	Divers		0,00	
6251	Voyages et déplacements	16 416,80	9 900,00	
6255	Frais de déménagement	2 944,00	0,00	
6256	Missions	6 155,00	3 000,00	
6257	Réceptions	11 182,00	10 450,00	
6261	Frais d'affranchissement	7 631,00	5 900,00	
6262	Frais de télécommunications	26 552,00	19 970,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	5 401,00	8 000,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 207,00	17 850,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	767 536,40	813 574,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	470,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	7 400,00	0,00	
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	1 400,00	0,00	
64111	Rémunération principale	122 000,00	0,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	5 725,00	0,00	
64118	Autres indemnités	40 400,00	0,00	
64131	Rémunérations	357 100,00	581 431,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	136 500,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	64 251,40	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	20 850,00	0,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	140,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	3 000,00	
6478	Autres charges sociales diverses	8 300,00	229 143,00	
014	Atténuations de produits		0,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
65	Autres charges de gestion courante	69 150,00	52 502,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels .	1 150,00	9 302,00	
6541	Créances admises en non-valeur	300,00	0,00	
65737	Autres établissements publics locaux	50 400,00	25 200,00	
65738	Autres organismes publics	3 000,00	3 000,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres .	14 300,00	15 000,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 259 795,60	1 252 507,88	
66	Charges financières (b)		4 000,00	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs		4 000,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 259 795,60	1 256 507,88	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	16 251,60	7 720,12	
6611	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	16 251,60	7 720,12	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		16 251,60	7 720,12	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		16 251,60	7 720,12	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 276 047,20	1 264 228,00	

+

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 264 228,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = Rf 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	50,00	25 600,00	
70388	Autres redevances et recettes diverses		25 600,00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	50,00	0,00	
70688	Autres prestations de services		0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	1 188 575,20	1 238 628,00	
74718	Autres	87 260,00	30 000,00	
7472	Régions	114 632,20	151 687,00	
7473	Départements	182 300,00	198 477,00	
74751	GFP de rattachement	11 000,00	0,00	
74758	Autres groupements	579 383,00	597 397,00	
7477	Budget communautaire et fonds structurels	211 000,00	258 067,00	
7478	Autres organismes	3 000,00	3 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	18 000,00	0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 206 625,20	1 264 228,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 206 625,20	1 264 228,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 206 625,20	1 264 228,00	

	+	
RESTES A REALISER 2018 (10)		0,00
	+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
	=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 264 228,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)		10 260,00	
1311	Etat et établissements nationaux		10 260,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement			10 260,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00	0,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	25 000,00	0,00	
Total des recettes financières		25 000,00	0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		25 000,00	10 260,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	16 251,60	7 720,12	
28051	Concessions et droits similaires	365,01	382,14	
28182	Matériel de transport	9 581,38	2 664,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 125,08	3 039,72	
28184	Mobilier	1 113,13	1 634,26	
28188	Autres immobilisations corporelles	67,00	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		16 251,60	7 720,12	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		16 251,60	7 720,12	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		41 251,60	17 980,12	

+	
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 980,12

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IVA 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	68 249,05	17 980,12	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 300,00	0,00	
2182	Matériel de transport	21 295,39	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	18 500,00	4 800,00	
2184	Mobilier	23 144,67	13 180,12	
2188	Autres immobilisations corporelles	1 008,99	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement		68 249,05	17 980,12	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		68 249,05	17 980,12	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		68 249,05	17 980,12	

+

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 980,12

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2019
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	13 730,12	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00	1 000,00	2 800,00	17 980,12
Equipements municipaux (2)		13 730,12	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00	1 000,00	2 800,00	17 980,12
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	13 730,12	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00	1 000,00	2 800,00	17 980,12
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	13 730,12	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00	1 000,00	2 800,00	17 980,12
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	10 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 260,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	10 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 260,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0,00	509 323,88	0,00	0,00	41 962,00	0,00	91 441,00	0,00	0,00	108 640,00	505 141,00	1 256 507,88
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	509 323,88	0,00	0,00	41 962,00	0,00	91 441,00	0,00	0,00	108 640,00	505 141,00	1 256 507,88
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	876 567,00	0,00	0,00	600,00	0,00	55 200,00	0,00	0,00	0,00	331 861,00	1 264 228,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	876 567,00	0,00	0,00	600,00	0,00	55 200,00	0,00	0,00	0,00	331 861,00	1 264 228,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus. Les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 au CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non vendiables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0,00	13 730,12	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00	1 000,00	2 800,00	17 980,12
Dépenses réelles		0,00	13 730,12	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00	1 000,00	2 800,00	17 980,12
21	Immobilisations corporelles	0,00	13 730,12	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00	1 000,00	2 800,00	17 980,12
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	1 000,00	2 400,00	4 800,00
2184	Mobilier	0,00	12 730,12	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	400,00	13 180,12

RECETTES

Total recettes d'investissement		0,00	10 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 260,00
Recettes réelles		0,00	10 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 260,00
13	Subventions d'investissement	0,00	10 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 260,00
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	10 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 260,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0,00	509 323,88	0,00	0,00	41 962,00	0,00	91 441,00	0,00	0,00	108 640,00	505 141,00	1 256 507,88
Dépenses réelles		0,00	509 323,88	0,00	0,00	41 962,00	0,00	91 441,00	0,00	0,00	108 640,00	505 141,00	1 256 507,88
011	Charges à caractère général	0,00	118 740,88	0,00	0,00	12 600,00	0,00	4 595,00	0,00	0,00	54 280,00	196 215,00	386 431,88
60611	Eau et assainissement	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	1 100,00
60612	Energie - Electricité	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	19 000,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480,00	0,00	480,00
60622	Carburants	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
60623	Alimentation	0,00	1 100,88	0,00	0,00	200,00	0,00	347,00	0,00	0,00	300,00	1 700,00	3 647,88
60631	Fournitures d'entretien	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	1 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 100,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	3 600,00
6064	Fournitures administratives	0,00	2 400,00	0,00	0,00	400,00	0,00	100,00	0,00	0,00	15 000,00	2 000,00	18 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	84 000,00
6135	Locations mobilières	0,00	10 000,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 700,00	18 450,00
6166	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 600,00	8 600,00

IV - ANNEXES

IV

A1

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6161	Assurance multirisques	0,00	6 000,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00
6162	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178,00	0,00	0,00	0,00	2 535,00	6 713,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	6 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 550,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	550,00	2 350,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123,00	573,00
6226	Honoraires	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6228	Divers	0,00	1 500,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	45 500,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	300,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	2 100,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6237	Publications	0,00	3 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00	4 000,00	11 230,00	20 180,00
6238	Divers	0,00	500,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 298,00	17 998,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	5 000,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	900,00	0,00	0,00	500,00	2 200,00	9 900,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6257	Réceptions	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	5 850,00	10 450,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 900,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	10 290,00	0,00	0,00	300,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	9 180,00	19 970,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	4 000,00	2 350,00	8 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	8 000,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00	17 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	365 383,00	0,00	0,00	29 362,00	0,00	61 646,00	0,00	0,00	50 360,00	305 823,00	813 574,00
64131	Rémunérations	0,00	261 562,00	0,00	0,00	22 296,00	0,00	43 331,00	0,00	0,00	36 460,00	217 782,00	581 431,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	101 821,00	0,00	0,00	7 066,00	0,00	18 315,00	0,00	0,00	13 900,00	88 041,00	229 143,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	20 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 200,00	0,00	0,00	4 000,00	3 102,00	52 502,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logie	0,00	9 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102,00	9 302,00
65737	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 200,00
65738	Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autre	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	15 000,00
66	Charges financières	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00

RECETTES

Total recettes de fonctionnement	0,00	876 567,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	55 200,00	0,00	0,00	0,00	331 861,00	1 264 228,00
----------------------------------	------	------------	------	------	--------	------	------	-----------	------	------	------	------------	--------------

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
Recettes réelles		0,00	876 567,00	0,00	0,00	600,00	0,00	55 200,00	0,00	0,00	0,00	331 861,00	1 264 228,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 600,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 600,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	876 567,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 200,00	0,00	0,00	0,00	306 861,00	1 238 628,00
74718	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
7472	Régions	0,00	71 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	151 667,00
7473	Départements	0,00	169 187,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 290,00	198 477,00
74758	Autres groupements	0,00	539 197,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 200,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	597 397,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	93 496,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 571,00	258 067,00
7478	Autres organismes	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	509 323,88	509 323,88
Dépenses de l'exercice	509 323,88	509 323,88
Dépenses à caractère général	118 740,88	118 740,88
011 Charges de personnel et frais assimilés	366 383,00	366 383,00
012 Autres charges de gestion courante	20 200,00	20 200,00
65 Charges financières	4 000,00	4 000,00
RECETTES TOTALES (2)	876 567,00	876 567,00
Recettes de l'exercice	876 567,00	876 567,00
74 Dotations, subventions et participations	876 567,00	876 567,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 02	
	020 Administration générale de la collectivité	
DEPENSES TOTALES (2)	509 323,88	
Dépenses de l'exercice	509 323,88	
Dépenses à caractère général	118 740,88	
011 Charges de personnel et frais assimilés	366 383,00	
012 Autres charges de gestion courante	20 200,00	
65 Charges financières	4 000,00	
RECETTES TOTALES (2)	876 567,00	
Recettes de l'exercice	876 567,00	
74 Dotations, subventions et participation	876 567,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondront à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES (1)	33 Action culturelle	Total
DEPENSES TOTALES (2)	41 962,00	41 962,00
Dépenses de l'exercice	41 962,00	41 962,00
Dépenses à caractère général	12 600,00	12 600,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	29 362,00	29 362,00
RECETTES TOTALES (2)	600,00	600,00
Recettes de l'exercice	600,00	600,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	600,00	600,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 5 Interventions sociales et santé

CHAPITRES (1)	51 Santé	Total
DEPENSES TOTALES (2)	91 441,00	91 441,00
Dépenses de l'exercice	91 441,00	91 441,00
Dépenses à caractère général	4 595,00	4 595,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	61 646,00	61 646,00
012 Autres charges de gestion courante	25 200,00	25 200,00
RECETTES TOTALES (2)	55 200,00	55 200,00
Recettes de l'exercice	55 200,00	55 200,00
74 Dotations, subventions et participations	55 200,00	55 200,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 51	
	510 Services communs	
CHAPITRES		
DEPENSES TOTALES (2)	91 441,00	
Dépenses de l'exercice	91 441,00	
Dépenses à caractère général	4 595,00	
011 Charges de personnel et frais assimilés	61 646,00	
012 Autres charges de gestion courante	25 200,00	
RECETTES TOTALES (2)	55 200,00	
Recettes de l'exercice	55 200,00	
74 Dotations, subventions et participation	55 200,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	8 Aménagement et services urbains,	Total
DEPENSES TOTALES (2)	108 640,00	108 640,00
Dépenses de l'exercice	108 640,00	108 640,00
011 Charges à caractère général	54 280,00	54 280,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	50 360,00	50 360,00
65 Autres charges de gestion courante	4 000,00	4 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	90 Interventions économiques	95 Aides au tourisme	Total
DEPENSES TOTALES (2)	377 951,00	127 190,00	505 141,00
Dépenses de l'exercice	377 951,00	127 190,00	505 141,00
Dépenses à caractère général	152 703,00	43 513,00	196 216,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	222 248,00	83 575,00	305 823,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 000,00	102,00	3 102,00
65 Autres charges de gestion courante			
RECETTES TOTALES (2)	227 408,00	104 453,00	331 861,00
Recettes de l'exercice	227 408,00	104 453,00	331 861,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	25 000,00	0,00	25 000,00
74 Dotations, subventions et participations	202 408,00	104 453,00	306 861,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	Total	
	02 Administration générale	
DEPENSES TOTALES (2)	13 730,12	13 730,12
Dépenses de l'exercice	13 730,12	13 730,12
Non individualisées en opérations	13 730,12	13 730,12
21 Immobilisations corporelles	13 730,12	13 730,12
RECETTES TOTALES (2)	10 260,00	10 260,00
Recettes de l'exercice	10 260,00	10 260,00
Non affectées aux opérations	10 260,00	10 260,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	10 260,00	10 260,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 02	
	020 Administration générale de la	
DEPENSES TOTALES (2)	13 730,12	
Dépenses de l'exercice	13 730,12	
Non individualisées en opérations	13 730,12	
21 Immobilisations corporelles	13 730,12	
RECETTES TOTALES (2)	10 260,00	
Recettes de l'exercice	10 260,00	
Non affectées aux opérations	10 260,00	
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	10 260,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

	IV
	A1.2

FONCTION 5 Interventions sociales et santé

CHAPITRES (1)	51 Santé	Total
DEPENSES TOTALES (2)	450,00	450,00
Dépenses de l'exercice	450,00	450,00
Non individualisées en opérations	450,00	450,00
21 Immobilisations corporelles	450,00	450,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 51	
	510 Services communs	
DEPENSES TOTALES (2)	450,00	450,00
Dépenses de l'exercice	450,00	450,00
Non individualisées en opérations	450,00	450,00
21 Immobilisations corporelles	450,00	450,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	8 Aménagement et services urbains, environnement	Total
DEPENSES TOTALES (2)	1 000,00	1 000,00
Dépenses de l'exercice	1 000,00	1 000,00
Non individualisées en opérations	1 000,00	1 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 000,00	1 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A1.2

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	90		Total
	Interventions économiques		
DEPENSES TOTALES (2)	2 800,00		2 800,00
Dépenses de l'exercice	2 800,00		2 800,00
Non individualisées en opérations	2 800,00		2 800,00
21 Immobilisations corporelles	2 800,00		2 800,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES

IV
A2.2

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	actue- riel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant ; P pour amortissement annuel progressif ; F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB0105077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

IV
A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Amortissements de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
Total général													

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL

BP 2019

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)**

IV

A2.1

519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8800071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat bonifiées	Dates des périodes de bonifications	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (funnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents			(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(F) Autres types de structures	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 200,00€			18/12/2009
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2031 Frais d'études	5	18/12/2009
Linéaire	2031 Frais d'études	2	18/12/2009
Linéaire	2031 Frais d'études	2	18/12/2009
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5	18/12/2009
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5	18/12/2009
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	18/12/2009
Linéaire	2182 Matériel de transport	6	18/12/2009
Linéaire	2182 Matériel de transport	6	18/12/2009
Linéaire	2182 Matériel de transport	6	18/12/2009
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	18/12/2009
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	18/12/2009
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	18/12/2009
Linéaire	2184 Mobilier	10	18/12/2009
Linéaire	2184 Mobilier	10	18/12/2009
Linéaire	2184 Mobilier	10	18/12/2009

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		7 720,12	7 720,12
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		7 720,12	7 720,12
28051	Concessions et droits similaires	382,14	382,14
28182	Matériel de transport	2 664,00	2 664,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 039,72	3 039,72
28184	Mobilier	1 634,26	1 634,26
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	7 720,12	0,00	0,00	0,00	7 720,12

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	0,00
Ressources propres disponibles	IV	7 720,12
Solde	V = IV - II (6)	+ 7 720,12

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice volés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations courues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2019
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux à la date du vote du budget (6)				Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Niveau de taux		En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)															
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)															
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social															
TOTAL GENERAL															

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A: annuelle; M: mensuelle; B: bimestrielle; S: semestrielle; T: trimestrielle; X: autre.
(3) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Taux hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2	0	2	2	8,7	10,7
Chargée Mission Tourisme adjoint administratif	B	0	0	0	0	0,5	0,5
Administration informatique	C	2	0	2	2	0	2
Assistante Administrative et financière	N	0	0	0	0	1	1
Chargée de gestion Adm	N	0	0	0	0	1	1
Chargée politiques Env	N	0	0	0	0	1	1
Coordinatrice Pépinière	N	0	0	0	0	0,6	0,6
Responsable Leader	N	0	0	0	0	1	1
Responsable Pôle Culture et Tourisme	N	0	0	0	0	0,8	0,8
Responsable Pôle Economie	N	0	0	0	0	0,8	0,8
Responsable Pôle Santé	N	0	0	0	0	1	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		2	0	2	2	0	2
ingénieur principal	A	2	0	2	2	0	2
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		4	0	4	4	8,7	12,7

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : la décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,32 ETPT (0,8 * 0,4) ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,2 ETPT (0,8 * 0,2).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

IV

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	NATURE du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Chargée Mission Tourisme	B	ADM		0,00		CDI
Administration informatique	N	ADM		0,00		CDI
Assistante Administrative et financière	N	ADM		0,00		CDI
Chargée de gestion Adm	N	ADM		0,00		CDI
Chargée politiques Env	N	ADM		0,00		CDI
Coordinatrice Pépinière	N	ADM		0,00		CDI
Responsable Leader	N	ADM		0,00		CDI
Responsable Pôle Culture et Tourisme	N	ADM		0,00		CDI
Responsable Pôle Economie	N	ADM		0,00		CDI
Responsable Pôle Santé	N	ADM		0,00		CDI
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Assistante Tourisme	N	ADM		0,00		CDD
Chargé mission Leader	N	ADM		0,00		CDD
Apprentis	N	ENC		0,00		Autres
Assistante Etudes Urba	N	TECH		0,00		CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

	IV
	C1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

47 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

110 : article 110 collaborateurs directs sur emplois fonctionnels

110-1 : collaborateurs de groupes de cabinets.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - SYDEL	BP 2019
--	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.16	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.20	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.25	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.29	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.30	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.32	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.33	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.34	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.35	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.36	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
p.37	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.38	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan			
p.39	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.40	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.41	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.44	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
p.45	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.46	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.47	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président, Louis VILLARET,
A Clermont-l'Hérault, le 22/02/2019
Le Président, Louis VILLARET,

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.

A Clermont-l'Hérault, le 22/02/2019

Date de convocation : 18/02/2019

Les membres du Comité syndical,

Christian BILHAC, CC du Clermontais	
Olivier BRUN, CC du Clermontais	
Bernard FABREGUETTES, CC du Clermontais	
Claude VALERO, CC du Clermontais	
Jean Claude LACROIX, Président CC du Clermontais	
Olivier BERNARDI, CC du Clermontais	
Francis BARDEAU, CC du Clermontais	
Yolande PRULHIERE, CC du Clermontais	
Frédéric ROIG, CC du Lodévois et Larzac	
Jean TRINQUIER, Président CC du Lodévois et Larzac	
Jean Noël MALAN, CC du Lodévois et Larzac	
Valérie ROUVEIROL, CC du Lodévois et Larzac	
Gaëlle LEVEQUE, CC du Lodévois et Larzac	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Claude CARCELLER, CC Vallée de l'Hérault	
Jean Pierre GABAUDAN, CC Vallée de l'Hérault	
Béatrice NEGRIER FERNANDO, CC Vallée de l'Hérault	
Michel SAINT PIERRE, CC Vallée de l'Hérault	
Philippe SALASC, CC Vallée de l'Hérault	
Jean François SOTO, CC Vallée de l'Hérault	
Louis VILLARET, Président du SYDEL et Président CC Vallée de l'H	
Marie Pierre PONS, Conseil Départemental de l'Hérault	
Marie PASSIEUX, Conseil Départemental de l'Hérault	
Irène TOLLERET, Conseil Départemental de l'Hérault	
Julie GARCIN SAUDO, Conseil Départemental de l'Hérault	
Vincent GAUDY, Conseil Départemental de l'Hérault	
Sébastien ANDRAL, Conseil Départemental de l'Hérault	
Béatrice FABRE, Chambre du Commerce et de l'Industrie	
Laurent SINTES, Chambre des Métiers de l'Hérault	
Daniel JAUDON, CC Vallée de l'Hérault	
Marc FAVIER, Suppléant CC du Clermontois	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Jean COSTES, Suppléant CC du Clermontais	
Eric VIDAL, Suppléant CC du Clermontais	
Berthe BARRE, Suppléante CC du Clermontais	
Gérard VALENTINI, Suppléant CC du Clermontais	
Philippe VENTRE, Suppléant CC du Clermontais	
Daniel VIALA, Suppléant CC du Clermontais	
Laurent DUPONT, Suppléant CC du Clermontais	
Joëlle GOUDAL, Suppléante CC du Lodévois et Larzac	
Bernard GOUJON, Suppléant CC du Lodévois et Larzac	
Sonia ARRAZAT, Suppléante CC du Lodévois et Larzac	
Anne-Marie FABRE, Suppléante CC du Lodévois et Larzac	
Fadilha BENAMMAR KOLY, Suppléante CC du Lodévois et Larzac	
Grégory BRO, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
Georges PIERRUGUES, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
Daniel REQUIRAND, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
Gérard CABELLO, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
David CABLAT, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Agnès CONSTANT, Suppléante CC Vallée de l'Hérault	
Florence QUINONERO, Suppléante CC Vallée de l'Hérault	
Jean-Claude CROS, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
Catherine REBOUL, Suppléante Conseil Départemental de l'Hérault	
Jean-Luc FALIP, Suppléant Conseil Départemental de l'Hérault	
Jacques RIGAUD, Suppléant Conseil Départemental de l'Hérault	
Sylvie PRADELLE, Suppléante Conseil Départemental de l'Hérault	
Claude BARRAL, Suppléant Conseil Départemental de l'Hérault	
Dominique NURIT, Suppléante Conseil Départemental de l'Hérault	
Véronique CALUEBA RIZZOLO, Suppléant Conseil Départemental de l'	
Thierry VIALA, Suppléant CCI	
Laurent RENAULT, Suppléant CM Hérault	

Certifié exécutoire par le Président, Louis VILLARET, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/02/2019 et de la publication le 22/02/2019.

A Clermont-l'Hérault, le 22/02/2019

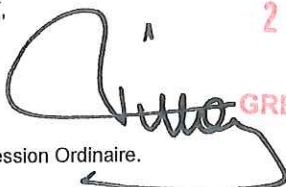
IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président, Louis VILLARET,
A Clermont-l'Hérault, le 22/02/2019
Le Président, Louis VILLARET,

A


PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

28 FEV. 2019

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

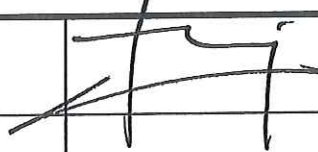

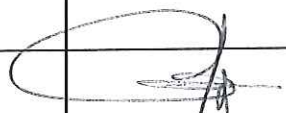


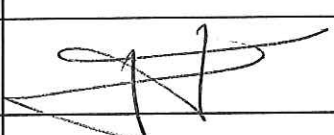
Abstention :

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.

A Clermont-l'Hérault, le 22/02/2019

Date de convocation : 18/02/2019

Les membres du Comité syndical,



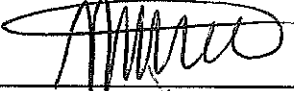

Christian BILHAC, CC du Clermontais	
Olivier BRUN, CC du Clermontais	
Bernard FABREGUETTES, CC du Clermontais	
Claude VALERO, CC du Clermontais	
Jean Claude LACROIX, Président CC du Clermontais	
Olivier BERNARDI, CC du Clermontais	
Francis BARDEAU, CC du Clermontais	
Yolande PRULHIERE, CC du Clermontais	
Frédéric ROIG, CC du Lodévois et Larzac	
Jean TRINQUIER, Président CC du Lodévois et Larzac	
Jean Noël MALAN, CC du Lodévois et Larzac	
Valérie ROUVEIROL, CC du Lodévois et Larzac	
Gaëlle LEVEQUE, CC du Lodévois et Larzac	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

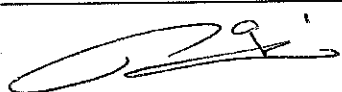
Claude CARCELLER, CC Vallée de l'Hérault	
Jean Pierre GABAUDAN, CC Vallée de l'Hérault	
Béatrice NEGRIER FERNANDO, CC Vallée de l'Hérault	
Michel SAINT PIERRE, CC Vallée de l'Hérault	
Philippe SALASC, CC Vallée de l'Hérault	
Jean François SOTO, CC Vallée de l'Hérault	
Louis VILLARET, Président du SYDEL et Président CC Vallée de l'H	
Marie Pierre PONS, Conseil Départemental de l'Hérault	
Marie PASSIEUX, Conseil Départemental de l'Hérault	
Irène TOLLERET, Conseil Départemental de l'Hérault	
Julie GARCIN SAUDO, Conseil Départemental de l'Hérault	
Vincent GAUDY, Conseil Départemental de l'Hérault	
Sébastien ANDRAL, Conseil Départemental de l'Hérault	
Béatrice FABRE, Chambre du Commerce et de l'Industrie	
Laurent SINTES, Chambre des Métiers de l'Hérault	
Daniel JAUDON, CC Vallée de l'Hérault	
Marc FAVIER, Suppléant CC du Clermontais	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Jean COSTES, Suppléant CC du Clermontais	
Eric VIDAL, Suppléant CC du Clermontais	
Berthe BARRE, Suppléante CC du Clermontais	
Gérard VALENTINI, Suppléant CC du Clermontais	
Philippe VENTRE, Suppléant CC du Clermontais	
Daniel VIALA, Suppléant CC du Clermontais	
Laurent DUPONT, Suppléant CC du Clermontais	
Joëlle GOUDAL, Suppléante CC du Lodévois et Larzac	
Bernard GOUJON, Suppléant CC du Lodévois et Larzac	
Sonia ARRAZAT, Suppléante CC du Lodévois et Larzac	
Anne-Marie FABRE, Suppléante CC du Lodévois et Larzac	
Fadilha BENAMMAR KOLY, Suppléante CC du Lodévois et Larzac	
Grégory BRO, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
Georges PIERRUGUES, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
Daniel REQUIRAND, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
Gérard CABELLO, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
David CABLAT, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Agnès CONSTANT, Suppléante CC Vallée de l'Hérault	
Florence QUINONERO, Suppléante CC Vallée de l'Hérault	
Jean-Claude CROS, Suppléant CC Vallée de l'Hérault	
Catherine REBOUL, Suppléante Conseil Départemental de l'Hérault	
Jean-Luc FALIP, Suppléant Conseil Départemental de l'Hérault	
Jacques RIGAUD, Suppléant Conseil Départemental de l'Hérault	
Sylvie PRADELLE, Suppléante Conseil Départemental de l'Hérault	
Claude BARRAL, Suppléant Conseil Départemental de l'Hérault	
Dominique NURIT, Suppléante Conseil Départemental de l'Hérault	
Véronique CALUEBA RIZZOLO, Suppléant Conseil Départemental de l'	
Thierry VIALA, Suppléant CCI	
Laurent RENAULT, Suppléant CM Hérault	

Ce Comité Syndical fait suite à une seconde convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la 1^{re} réunion du 15 février 2019.

Certifié exécutoire par le Président, Louis VILLARET, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/02/2019 et de la publication le 22/02/2019.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

28 FEV. 2019

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

A Clermont-l'Hérault, le 22/02/2019

